



Les Lucioles Jean-Paul II

Un centre de services de garde éducatifs

École élémentaire Jean Paul II

PROGRAMMES ET TARIFS MENSUELS

Effectif le 1 janvier 2020

BAMBINS (18 à 30 mois)

	5jrs	4jrs	3 jrs	2jrs
5 jours complets / semaine	858,50			
4 jours complets / semaine		684,00		
3 jours complets / semaine			513,00	
2 jours complets / semaine				351,00
5 matinées avec dîner (8h45 -12h15)	665,50			
4 matinées avec dîner (8h45 -12h15)		530,00		
3 matinées avec dîner (8h45 -12h15)			398,00	
2 matinées avec dîner (8h45 -12h15)				272,00

PRÉSCOLAIRES (2,5 ans à 3,8 ans)

	5jrs	4jrs	3 jrs	2jrs
5 jours complets / semaine	792,00			
4 jours complets / semaine		631,00		
3 jours complets / semaine			473,00	
2 jours complets / semaine				324,00
5 matinées avec dîner (8h45 -12h15)	621,00			
4 matinées avec dîner (8h45 -12h15)		495,00		
3 matinées avec dîner (8h45 -12h15)			371,00	
2 matinées avec dîner (8h45 -12h15)				254,00



Les Lucioles Jean-Paul II

Un centre de services de garde éducatifs

École élémentaire Jean-Paul II

TARIFICATION POUR LES MATERNELLES,
JARDINS & SCOLAIRES

Effectif le 1 janvier 2020

Un (1) scolaire- taux mensuel

	5 jrs/semaine	4jrs/semaine	3jrs/semaine	2jrs/semaine (exception)	1jr
Avant l'école	239,85	191,88	143,90	95,94	s/o
Après l'école	199,88	159,90	119,93	79,95	s/o
Avant et après l'école	370,50	296,40	222,30	148,20	s/o
Congé scolaire, frais payable additionnel par jr	35,00				

Deux (2) scolaires- taux mensuel

	5 jrs/semaine	4jrs/semaine	3jrs/semaine	2jrs/semaine (exception)	1jr
Avant l'école	417,34	333,87	250,40	166,94	s/o
Après l'école	347,10	277,68	208,26	138,84	s/o
Avant et après l'école	647,40	517,92	388,44	258,96	s/o
Congé scolaire, frais payable additionnel par jr	66,50				

Trois (3) scolaires- taux mensuel

	5 jrs/semaine	4jrs/semaine	3jrs/semaine	2jrs/semaine (exception)	1jr
Avant l'école	560,63	448,50	336,38	224,25	s/o
Après l'école	468,00	374,40	280,80	187,20	s/o
Avant et après l'école	863,85	691,08	518,30	345,54	s/o
Congé scolaire, frais payable additionnel par jr	84,00				

MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR TOUS LES GROUPES D'ÂGE

Les frais de garde doivent être payés avant la prestation du service. Aucun paiement en argent comptant est accepté. Les paiements par Interac et/ou carte de crédit ne sont pas acceptés. Les modes de paiement suivants sont à votre disposition :

1. Courrier électronique/transfert bancaire : Vous avez maintenant l'option de payer vos frais de garde par courrier électronique. L'adresse courriel est luciolescentral@hotmail.com. La direction aura à répondre à une question pour raison de sécurité. Choisissez quelque chose divulguée dans le formulaire d'inscription de votre enfant par exemple. (Ex. quel est le prénom de mon enfant?)
2. Chèques postdatés

FRAIS DE RETARD

Les frais de garde doivent être payés à temps. La politique de pénalité de retard sera imposée à tout paiement en retard. Le paiement mensuel est dû le premier du mois, **ou** le parent peut le scinder en deux parties égales, dont l'une est due le 1^{er} du mois et l'autre le 15 du mois sans exception. *Une pénalité de 3,00\$ sera appliquée, par semaine, sur la période de facturation, si les frais de garde ne sont pas payés à la date prévue.*

VACANCES/ABSENCES/CONGÉS/MALADIES

Seulement les enfants inscrits à 4 ou 5 jours complets par semaine dans le groupe poupons, bambins et préscolaires continueront à accumuler des jours de vacances non payables.

- Un (1) jour de vacances pour chaque période de vingt (20) jours de présence est accumulé.
- Les jours de vacances non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année suivante.
- Le parent est encouragé de sauvegarder ses jours non payables pour ses vacances.
- Les journées d'absences personnelles ou maladie sont payables.

L'enfant d'âge scolaire n'accumule pas de vacances non payables. Tous les jours ouvrables plus les congés fériés dans l'année scolaire sont payables dans le frais mensuel autre que les congés scolaires. Le service durant les congés scolaires pour l'enfant scolaire est additionnel au coût mensuel.

ÉTÉ

Le frais mensuel pour les groupes d'âge 6 mois à 3.8 ans s'applique durant les douze (12) mois. Le parent est encouragé de sauvegarder son accumulation de jour de vacances non payables pour des absences durant les mois de juillet et août. Les inscriptions durant le congé civique pourraient demander un déplacement à un autre centre. Un camp d'été est disponible pour l'enfant de la maternelle jusqu'à 13 ans. Alors que Les Lucioles fournit un petit déjeuner le matin et une collation l'après-midi, les parents ont la responsabilité de fournir un sac-repas pour le diner de leur enfant à chaque congé scolaire.

INSCRIPTION

Un frais d'inscription de 20\$ par famille est imposé à l'admission et après chaque retrait du service. Les programmes à moins de 5 jours sont disponibles selon les demandes et jumelages possibles. Les horaires irréguliers ne sont pas acceptés.

DURÉE

Une journée complète est d'une durée d'un maximum de 10 hrs.

RABAIS

Un rabais de 10% s'applique sur le tarif le moins élevé si le parent a 2 enfants soit dans le groupe poupons, bambins ou préscolaires. Le scolaire de la même famille bénéficie du rabais de 10% lorsque qu'il participe à une journée complète. Pour les enfants de la même famille qui participent au programme parascolaire, un rabais est déjà pré-calculé dans le frais en vigueur.

RETRAIT ET RÉ-INSCRIPTION

Des frais quotidiens seront appliqués à une inscription ou un retrait qui s'arrête ou commence à mi-mois. Le parent qui retire ses enfants à la fin de juin avec l'intention de se réinscrire en septembre doit remettre un chèque postdaté de 20\$ comme frais de réinscription par famille daté le premier (1^e) juin et un chèque postdaté équivalent à la moitié des frais mensuels payables pour septembre, daté le premier (1^e) juillet. Le frais d'inscription n'est pas remboursable.

Pour toutes questions ou politiques pertinentes s.v.p. se référer au Guide à l'intention des parents